



Construction ou agrandissement d'un bâtiment secondaire

Documents et informations nécessaires

(Vous pouvez prendre ce permis à votre bureau de quartier ou à l'hôtel de ville)

- Un plan d'implantation fait à l'échelle par le propriétaire ou un certificat de localisation du bâtiment existant préparé par un arpenteur-géomètre indiquant l'implantation du bâtiment projeté ou agrandi
- Plans détaillés du bâtiment incluant les élévations des façades, le type de fondation, le revêtement extérieur (murs et toiture)
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux

Attention

Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.

Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.